

les carnets de **PARENTEL**



*La responsabilité
des parents*

N° 11 - DEC. 99/JANV. 2000

Les Carnets de Parentel – 11 -

SOMMAIRE

Éditorial

- La responsabilité de qui ?2
Daniel COUM, directeur

Association

- L'autorité : l'art de se faire obéir ?4
Gwenaëlle BOSSEUR, psychologue et écoutante à Parentel
- Education parentale et politique familiale globale14
M. MAHEUX, directeur de l'UNAF

Théma

- La question de la culpabilité chez les parents (première partie)21
Jean-Claude QUENTEL, psychologue, professeur à l'Université de Rennes 2

Autrefois, ailleurs...

- Rôles et fonctions parentales d'hier à aujourd'hui32
Françoise HURSTEL, psychologue et professeur à l'Université Louis Pasteur à Strasbourg

Du côté des livres

- « Innocente culpabilité » de Marie de Solemne38
François VILLARD, administrateur

Avec le soutien de MUTOUEST

Editorial

La responsabilité de qui ?

Dénoncer la « démission » des parents ne doit pas empêcher les professionnels, de s'interroger sur leur participation, certes le plus souvent implicite, à ce phénomène. En effet, très rares sont les parents qui ne sont pas animés par le souhait de faire aussi bien que possible pour leur enfant.

Mais il faut bien se rendre à l'évidence : la tâche n'est pas aisée et se complique à souhait des messages parfois ambigus des « responsables » sociaux, politiques ou journalistiques.

A telle enseigne cette municipalité qui, soucieuse de mobiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants et organisant une semaine d'animation et de réflexion dans cette louable intention, a intitulé son initiative, par ailleurs tout à fait réussie, « Etre parent : un jeu d'enfant ! »

Sommes-nous capables d'entendre ce que nous disons ? Car comment mobiliser la conscience des hommes et des femmes dans le sens de l'importance de leur engagement lorsqu'ils deviennent père ou mère si, désireux de les convaincre nous leur proposons, en fait pour les séduire, des énoncés contraires à nos supposées intentions ! Car être parent n'est justement pas un jeu d'enfant !

Mais personne n'échappe, quoiqu'il en soit, au risque d'être dépassé par ce qu'il dit et, à ce titre, ce qui est en jeu ne renvoie pas davantage à la responsabilité des parents qu'à celle des professionnels qui les accompagnent !

D. COUM

Annonces

- **Conforter les parents dans leur rôle éducatif**
28 janvier à Lorient
Ville de Lorient, Service Enfance
02 97 02 22 00
- **Parents, ados : si on en parlait...**
1 et 2 février à Brest
Action Sociale des Armées
02 98 22 15 42
- **Une journée autour de... Philippe JEAMMET**
3 mars 2000 à Brest
Centre d'Etudes et de Recherche sur le Développement de
l'Enfant et de l'Adolescent - CHU de Brest
Tel. 02 98 01 50 46
- **Les conduites à risque à l'adolescence**
13 mars 2000 à Brest
Congrès régional de la P.E.E.P.
Tel. 02 98 01 04 38
- **Autres regards sur la maltraitance**
16 et 17 mars à Angers
AFIREM, Délégation de Maine et Loire
02 41 24 08 69
- **Des parents, à quoi ça sert ?**
25 et 26 mai 2000 à Brest
3^{ème} Congrès de Parentel
02 98 43 62 51

36 11

PARENTEL

Une page d'informations sur Minitel

L'AUTORITE : L'ART DE SE FAIRE OBEIR ?¹

1. Quel sens donner au mot « Autorité » ?

En regardant dans le dictionnaire, nous constatons que cela fait référence au droit, au pouvoir de commander, de se faire obéir, d'imposer l'obéissance. Du point de vue de la psychologie, c'est la supériorité ou ascendant personnel en vertu desquels on se fait obéir, respecter. Dans l'autorité, il y a deux aspects, celui de l'autorité personnelle, spontanée et une autorité légitime ou légale qui se définit par rapport à une fonction sociale, un rôle qui confère cette autorité.

La question se pose d'emblée de savoir qu'est-ce qui confère l'autorité ? Est-elle conférée par la société, par le droit, par le conjoint. Prenez la fonction paternelle : c'est, en quelque sorte, l'autorisation d'avoir de l'autorité. Mais cela comporte également une dimension plus personnelle, qui revient à disposer de qualités intellectuelles, psychologiques, morales qui permettent d'exercer cette autorité.

Etre en position d'autorité, c'est aussi le propre de la position des parents d'un point de vue social et juridique. Dans une première approche, on pourra donc dire que l'autorité, c'est la responsabilité qui découle du statut de parent, la responsabilité des parents d'éduquer l'enfant. A ce titre, plus qu'un droit, l'autorité est un devoir, une autre forme d'amour et d'attention à l'enfant qui lui est nécessaire pour son développement.

2. Retour sur l'histoire et l'évolution économique

L'autorité des parents se comprend au regard de l'évolution de la société et de comment notre société a traité cette question-là. Nous constatons que nous sommes passés, en quelque sorte du châtement corporel... à l'enfant roi, du fouet au jouet, pour le dire autrement... La puissance paternelle a dominé jusqu'en 1970 puis a laissé place à l'autorité parentale dont le droit a finalement établi qu'elle devait être conjointe, c'est à dire également partagée par le père et la mère. Vous savez combien cela a son importance dans les situations de divorce. La puissance paternelle, notion qu'on retrouve très loin dans l'histoire antique et dans beaucoup de sociétés pose le père, dans le droit romain par exemple, comme ayant droit de vie et de mort sur ses enfants ainsi que et sur sa femme ! Tout se passait comme si la toute-puissance du père était instituée... Dans l'ancien régime, non seulement, les châtements corporels sont autorisés, mais le père a le droit de faire incarcérer ses enfants de son propre chef, au nom de son propre désir, sur simple lettre de cachet.

¹ Retranscription d'une communication proposée à des parents en préambule à un débat lors d'une soirée de réflexion organisée par un établissement scolaire.

C'est, il faut le rappeler, l'idéal révolutionnaire (et les idées héritières du siècle des Lumières, celles de Jean Jacques Rousseau) qui a aboli cela. Mais cela ne durera pas. Le code civil de 1804 revient en arrière et légitime à nouveau la puissance paternelle tant au niveau familial que social. Le père pouvait encore incarcérer ses enfants de moins de 15 ans, pour une durée d'un mois, renouvelable, sans justification. Dans le code de 1810, mis à part l'infanticide (meurtre du nouveau-né), le meurtre de l'enfant, les coups et les blessures étaient des infractions ordinaires, mineures... Il y a à peine 200 ans !

La protection de l'enfant date de l'après guerre et de la loi de 1945. Les châtements corporels ne sont en fait clairement interdits que depuis 1970. "Ils sont strictement interdits qu'elle qu'en soit la cause" dit la loi.

Jusque là donc, le père a une position forte, non contestée : il détient l'autorité. La mère détient, quant à elle, l'autorité par délégation.

La contestation de l'autorité paternelle date de 1968. En 1968, autant dire qu'il y a une crise d'identité sociale des pères du fait de la perte de la puissance paternelle. Parallèlement, le nombre des divorces est en augmentation sensible. Si les valeurs changent, c'est également relatif au statut de l'enfant dans la société. La psychologie y contribuera, mais la vulgarisation des connaissances en Sciences Humaines sera le plus souvent mal faite ou mal comprise. Un des effets, et non des moindres consiste en une plus grande influence de l'état dans la sphère familiale, c'est à dire dans la manière dont les parents vont s'occuper de leur enfant. Nulle surprise alors que l'on constate, conjointement à ces deux mouvements parallèles, une difficulté nouvelle des parents à exercer une fonction d'autorité. C'est l'ère de "l'enfant roi", sorte d'aboutissement tardif des idées rousseauistes selon lesquels l'enfant naît pur, c'est la société, la famille, bref les parents qui le corrompent.

Selon ces mouvements de balancier que l'on sait maintenant repérer, on peut penser qu'à l'autoritarisme passé, répond le laxisme actuel... Sans doute tous deux sont-ils le signe de la difficulté que représente le fait d'exercer une fonction d'autorité. Mais ces comportements sont également nocifs parce que sans distance. Le premier parce qu'il substitue à la parole "la main levée", sinon le passage à l'acte brutal et contribue à dresser l'enfant comme un petit animal. Or si l'on veut que le petit d'homme devienne un être humain, il lui est nécessaire de passer par le langage. Paroles et actes doivent se compléter dans toute éducation.

Le second comportement est nocif également parce que, à l'opposé, il prétend, au nom de la liberté le plus souvent, s'opposer à l'expression de l'enfant aucune limite et le laisse, en fait, esclave de ses envies et de ses passions. Comment ne pas parler alors de la valeur de l'interdit, acte authentique qui, loin de commencer à ne prendre sens que lorsque l'enfant marche et explore le monde extérieur en le confrontant aux limites de la réalité, vaut en fait dès qu'il rencontre l'autre.

3. Ce qui se joue du côté des parents dans l'acte d'autorité

Dans cet acte, il y a l'influence de l'histoire du parent, ce qui ne va pas sans répétition que cela soit dans la dépendance ou dans l'opposition. L'autorité suppose pour les parents de se vivre distincts et séparés de leur enfant. Elle suppose aussi que l'on puisse s'accepter comme pouvant frustrer, de ne pas craindre de frustrer l'enfant c'est à dire de courir le risque de ne plus être, momentanément, aimé. Les parents ne redoutent pas seulement la perte de l'amour de la part de l'enfant, ils craignent aussi de quitter ce piédestal sur lequel les a placés l'enfant. Car inévitablement, ils auront à paraître autrement aux yeux de l'enfant. Peut-être l'épreuve vécue par les parents consiste-t-elle alors à appréhender l'idée de ne plus être « totalement bons pour leur enfant ». Il ne manque d'ailleurs pas d'enfants pour le leur reprocher, plus tard, comme ils le reprochent eux-mêmes à leurs propres parents.

Sans doute à être parent doit-on accepter de ne pas être aimé. L'important devient la conviction que l'on a qu'agir ainsi est bon pour l'enfant, malgré tout. Mais comment le savoir ? L'autorité suppose donc un positionnement "adulte", une maturité suffisante qui se heurte, parfois, à une tentative de domination des tendances plus infantiles, possessives, séductrices, voire sadiques. L'autorité suppose une bonne distance, ennemie de la toute-puissance autant que de la démission.

Le conflit d'autorité chez les parents revêt une dimension narcissique et dans la difficulté à se faire obéir, on retrouve plusieurs choses. Assurément, parler est plus difficile qu'agir. Mais les divergences dans les positions éducatives des parents peuvent être source de conflits dans le couple. D'autre part, certains parents se sentent confusément coupables de contraindre leur enfant, ils pensent lui infliger une épreuve, le faire souffrir. Tout se passe comme s'ils ne pouvaient pas assumer leur fonction d'autorité. L'enfant ne s'y trompe pas, d'ailleurs, et n'obéit pas, non pas tant par opposition à un cadre trop strict mais, au contraire, dans une recherche, parfois désespérée, de cadre.

4. Qu'est-ce qui se joue pour l'enfant ?

La fonction d'autorité, vu du côté de l'enfant, c'est ce qui va faire passer l'enfant du principe du plaisir au principe de réalité. La toute-puissance de l'enfant a besoin d'être cadrée, très tôt, car elle tend, sans cela à s'imposer sans limites. L'autorité, c'est donc ce qui va permettre à l'enfant de s'organiser, de se structurer, de se socialiser à travers des repères, des limites, des règles, des interdits. C'est une fonction contenant et structurante. C'est ce qui va apprendre à l'enfant le respect de l'autre. L'autorité bien posée aura une fonction sécurisante. L'autorité montre à l'enfant ses propres limites, ses propres marques. L'enfant, qui perçoit les limites des parents comme une barrière, va les faire siennes plus tard. Cela lui est essentiel d'intégrer le respect de lui-même et des autres. Il faut noter qu'observer les règles et les valeurs conforte dans l'estime de soi et facilite les relations sociales.

L'enfant devient peu à peu autonome, responsable, plus solidaire et, paradoxalement, plus libre.

Sans doute le secret d'une « bonne » éducation réside-t-il, peut être, dans la façon dont les parents inculquent ces valeurs à leurs enfants. Elle ne doit pas apparaître comme leur bon vouloir à eux, mais être la transmission acceptée de valeurs précédemment reçues puis choisies. L'aspect contraignant de l'interdit ne doit pas être vécu négativement par les parents eux-mêmes, à défaut de quoi l'enfant refusera tout en bloc. La contrainte n'est acceptable en effet que si elle apporte des avantages.

Par exemple : les règles de politesse font partie d'un code nécessaire à la vie en société. La politesse n'est-elle pas la plus simple manifestation du respect d'autrui ? Aujourd'hui beaucoup de parents négligent de les inculquer à leurs enfants pour « ne pas les embêter ». Si les parents présentent-eux-mêmes la politesse comme une pure contrainte, celle-ci sera sans doute refusée par l'enfant.

Les parents inculquent donc la valeur fondamentale qui est le respect d'autrui comme de soi-même. Mais il est important d'expliquer à l'enfant les valeurs que l'on souhaite lui transmettre.

Si la contrainte domine, dans le vécu des parents, alors les règles ne seront pas respectées par l'enfant. Et bien de la même façon, tout désir trop manifeste des parents sur l'enfant sera vécu par lui comme une tentative d'emprise et non une volonté désintéressée visant à l'éduquer. L'ambiguïté permanente de la relation parents-enfant, éducateur-élève, tient au pouvoir des adultes : pouvoir utile et nécessaire, mais pouvoir parfois au service du désir parental de conformer l'enfant à son désir, à le faire obéir pour le soumettre.

Il faut savoir qu'un certain nombre d'apprentissages, ceux de la vie en société, entre autres, ne se font pas aisément passer un certain âge, tandis que savoir tenir compte de l'autre, être poli ou rendre service deviennent des réflexes s'ils sont intégrés avant l'adolescence. L'enfant ne demande finalement qu'à ressembler aux adultes qu'il aime et dont il est aimé. A ce titre, il est prêt à accepter beaucoup de choses. C'est en cela que les enfants ont besoin de pouvoir repérer chez leurs parents des modèles d'identification. Les choses sont assurément plus faciles quand ces modèles sont solides et en cohérence avec le social.

Transmettre des valeurs, c'est donc transmettre des repères pour la vie, c'est l'ensemble des principes qui régissent toute vie personnelle et sociale. Ceux-ci inspirent et guident nos comportements, nos règles de vie.

Devant un comportement qui peut choquer ou qui peut blesser, il est nécessaire de réaffirmer notre point de vue, d'énoncer notre sentiment intime et profond, de définir nos seuils d'intolérance. Il est important de relier les droits des enfants avec ce qu'ils n'ont pas le droit de faire, et c'est là le rôle des parents. Chaque parent doit être un guide, un protecteur, une référence, bref une autorité morale pour l'enfant afin de le préparer à vivre dans la société.

C'est en cela que l'on est en droit d'attendre des parents qu'ils posent des interdits. Mais pour qu'une règle soit acceptable aux yeux de l'enfant, elle gagne à être claire et à s'appliquer, à tout le monde, aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Car l'enfant se sent rassuré de savoir et de constater que l'adulte aussi est soumis à la loi.

Sans doute doit-on s'attendre à ce que l'enfant teste la capacité de l'adulte à lui fournir des limites. Que l'enfant intériorise ces limites, suppose que l'adulte les ait, lui-même, intériorisées. On ne peut pas imposer aux enfants des règles qu'on ne respecte pas soi-même, que l'on soit parent ou professionnel. « Un enfant accepte des règles, s'il comprend que l'adulte est soumis lui aussi à des contraintes parce que l'on ne fait pas toujours ce que l'on veut dans la vie » a-t-on envie d'affirmer !

Les enfants doivent donc percevoir l'existence d'un ordre « supérieur » situé « au-dessus » de lui, que représente par exemple l'existence de règles de vie communes, culturellement partagées (l'interdit de l'inceste, la loi du père, etc...) C'est dire à l'enfant que s'il existe des règles imposées par les autres, elles viennent de l'extérieur, en quelque sorte, c'est à dire de la loi sociale, loi que nous devons également respecter si nous vivons en société. Car cette loi sociale est déclinaison temporelle de la loi humaine. Comment, par exemple, pourrait-il y avoir éducation s'il règne dans la famille une sorte d'égalité soi-disant démocratique entre parent et enfant. Car cette pseudo égalité ne reconnaît ni l'expérience, ni l'apprentissage, ni la séparation des rôles et surtout des fonctions, c'est à dire des générations. Une éducation sans interdits nie la différence d'âge, la différence des sexes, la différence des générations. L'interdit n'a pas le même sens pour l'adulte et l'enfant. Pour l'adulte, si l'absence d'interdits a le sens de liberté c'est pour autant qu'il les ait préalablement intégrés. Pour l'enfant cette absence d'interdits lui fait simplement courir des dangers. Il y a donc un danger d'assimiler l'enfant à l'adulte. C'est lui dénier la légèreté, l'insouciance, l'irresponsabilité. Le premier droit d'un enfant n'est-il pas le droit à l'enfance dont trop d'enfants aujourd'hui sont privés !

Eduquer suppose donc d'assumer pour soi le renoncement à la satisfaction de ses moindres droits, de ses moindres désirs et permettre à l'enfant de grandir à travers le renoncement à la satisfaction dans tous ses désirs, à la revendication de tous ses droits sauf à risquer de le voir se développer dans la toute-puissance.

Respecter un interdit, c'est déjà une épreuve. Frustrer un enfant, c'est lui faire de la peine. Mais l'adulte est là pour l'aider à dépasser cette épreuve. A lui aussi d'évaluer les limites qu'il est prêt à mettre à son propre désir.

5. Quels sont les effets d'un autoritarisme ou d'un manque d'autorité ?

Parler d'autorité, c'est différencier autorité et autoritarisme. L'autoritarisme est un excès d'autorité ou plutôt de l'abus d'autorité, c'est à dire, en fait, un abus du pouvoir dont l'adulte dispose sur l'enfant. En général, ce qui sous tend ces positions autoritaristes, c'est la crainte du manque d'autorité : l'adulte occupe alors une position de toute-puissance, de pouvoir abusif. L'excès d'autorité entraîne

l'aliénation de l'enfant à l'arbitrarité du plus fort, voire la violence du désir de l'adulte. Il induit, du côté de l'enfant, sentiment de dévalorisation, découragement et soumission, brisant dans l'œuf la capacité de l'enfant à prendre des initiatives, sauf à se rebeller dans un mouvement réactif et symétrique. On peut donc voir apparaître un versant dépressif, avec perte de confiance en soi, et/ou un versant agressif avec violences, oppositions et autres réactions négatives. De toute manière, il n'y a pas de réelle autonomie, parce que pas de véritable sécurité interne.

L'autorité est rationnelle, équitable, efficace et silencieuse. L'autoritarisme est irrationnel, arbitraire, peu efficace, tonitruant. Dans l'autorité domine le souci de l'autre, les règles énoncées le sont par respect pour l'autre. Afin que l'enfant se construise, se structure et devienne autonome et qu'il puisse, finalement, être pour lui-même sa propre autorité. L'autorité conduit alors à la liberté, elle sert de guide. L'autorité structure. L'autorité passe nécessairement par la différenciation, la séparation, la frustration. L'autorité est comme une pédagogie d'accompagnement des autres vers l'autonomie. L'autorité permet la confrontation, l'opposition constructive, ceci pour devenir autorité de soi-même. Dans l'autoritarisme, a contrario, domine la crainte de l'autre et le désir de dominer, d'être le « chef ». L'autoritarisme casse, aliène.

L'autoritarisme, comme je le disais tout à l'heure, a engendré le laxisme. L'autoritarisme, comme autorité qui ne se discute pas, semble avoir suscité chez les parents qui l'ont subi étant enfants, une propension à une position laxiste et exempte d'interdits voire même de frustration. Cela ne va pas sans dommage pour l'enfant. Là où l'on croyait l'épargner de la peine d'être limité dans l'expression de son désir, on le découvre aux prises avec la douleur, sinon l'angoisse, d'un désir incoercible. Car pour grandir, un enfant doit sentir de la résistance. Les tout-petits apprennent à marcher sur un sol dur, pas un sol mou.

Le manque d'autorité ne va pas sans provoquer chez l'enfant un sentiment profond d'insécurité, le sentiment d'une toute-puissance triomphante mais terriblement angoissante, une fragilité du moi qui va se centrer sur lui-même pour se sécuriser. L'agressivité est au rendez-vous d'un tel tableau, et elle apparaît au titre de mécanisme de défense, dans une tentative implicite d'obtenir des limites, pour obtenir une autorité contenant et structurante.

Toute éducation oscille entre un plus et un moins. Dans ses « Nouvelles conférences sur la psychanalyse », en 1932, Freud écrivait : « L'éducation doit trouver son chemin entre les écueils du laisser-faire et les écueils de la prohibition. »



6. Pourquoi punit-on ?

C'est une question à se poser. En la matière, deux idées s'affrontent qui dépendent de la représentation que l'on a de l'enfant dans une société donnée. « On punit un être mauvais pour le rendre bon » peut-on se dire... Le comportement de l'enfant, perçu au travers de l'impétuosité de son désir à la recherche d'une satisfaction immédiate, est assimilé au péché et justifié, en lui-même, la nécessité de la punition.

A l'opposé, l'enfant « naturellement bon » de Jean Jacques Rousseau, possède intrinsèquement les capacités de se développer harmonieusement et ne saurait que pâtir d'une éducation par trop sévère.

La punition pose toujours la question de la puissance de l'adulte qui punit qu'il soit Dieu, le père, l'enseignant, etc. C'est souvent au nom de quelqu'un ou de quelque chose (un idéal, un principe, etc.) qu'on interdit, qu'on punit. On peut interroger tout cela. La punition apparaît quand les parents sont pris dans une lutte de pouvoir face à "l'omnipotence" de l'enfant. Mais si l'enfant est tout-puissant, il est aussi fragile.

Mais que veulent les parents quand ils veulent que l'enfant obéisse ? Par exemple qu'il vienne manger : qu'il vienne parce que c'est l'heure..., ou qu'il prouve aux parents que leur parole est la plus forte ? Qu'il prenne plaisir à apprendre, qu'il fasse ses devoirs..., ou qu'il apprenne à « en baver » parce que « la vie ne lui fera pas de cadeau » ?

Dire que l'enfant découvre le plaisir de fonctionner, de faire ce qui doit être fait pour son bien au prix, parfois, de renoncer à un certain plaisir ? Ou qu'il ne dérange pas l'ordonnance voire la ritualisation de l'univers parental, qu'il éprouve, dès son plus jeune âge, que « la vie n'est pas rose », qu'on est dominé, voire humilié, parce que ses parents, en fait, l'éprouvent eux-mêmes devant leur patron, le gendarme ?

7. Faut-il punir pour éduquer ?

Il est donc utile de différencier les termes « éduquer » et « punir ». Les punitions sont différentes des mesures éducatives. Il y a au cœur de toute punition une composante plus ou moins forte, plus ou moins implicite, d'humiliation de l'enfant, là où l'éducation s'appuie sur la revalorisation de l'enfant et ceci à partir d'un sentiment d'échec, d'impuissance voire de faute.

N'est-ce pas reconnaître ainsi que les sanctions positives sont préférables aux sanctions négatives ? Il est important de valoriser les actes positifs. Éduquer, c'est poser des limites pour la sécurité de l'enfant, pour le respect de l'autre. Réparer une « bêtise » (nettoyer, faire une tâche d'intérêt général), c'est contribuer à rendre l'enfant responsable de ses actes et de ses paroles (à la mesure des capacités que lui confère son âge) dans la relation à l'autre.

La punition n'a plus besoin d'entrer dans le système récompense-punition si l'enfant s'intéresse à l'activité, au partage de la vie en société pour elle-même, pour le plaisir qu'elle procure et non seulement en dépendance des bénéfices ou des dommages qui pourraient en résulter. C'est aussi lui donner les moyens d'améliorer ses performances, d'augmenter ses connaissances, bref de progresser, de grandir. C'est très valorisant. Aussi ce qui peut être déploré aujourd'hui, n'est-il pas tant le manque de punitions, c'est à dire d'attitudes coercitives que le manque d'éducation qui ne se conjugue pas toujours au mieux avec les attentions parentales par trop compréhensives ou bienveillantes...

L'enfant a besoin de limites pour se construire, mais nous voyons, nous contactons de plus en plus les difficultés qu'ont les parents à opposer, à leurs enfants, le minimum d'exigences nécessaires à son éducation. L'interdit a mauvaise presse, et l'amalgame, qui mélange tout, n'aide pas les parents eux-mêmes à se repérer : l'interdit, la répression, le châtement, la frustration et pourquoi pas les mauvais traitements, qui ne manquent pas de survenir comme dernier recours dans des relations familiales désorganisées, faute de repères ?

L'enfant a besoin de ressentir ce pouvoir des parents comme une nécessité et non pas comme l'arbitraire du plus fort. Il est normal que l'adulte exerce un ascendant, une maîtrise sur l'enfant. L'enfant est rassuré de comprendre que l'adulte est là présent, et qu'il est là pour indiquer la limite à la transgression qui l'angoisse. Aussi toute tentative pour aider l'enfant à dire en mots ce qu'il peut ressentir ainsi que tout effort éducatif pour l'inciter à prendre une certaine distance vis à vis de ses émotions vont-ils contribuer à réduire ces manifestations brutales en l'initiant aux échanges sociaux.

8. En conclusion

La fermeté quant à certaines conduites éducatives est donc requise. Avec l'enfant, la négociation est envisageable, mais jusqu'à un certain point. Si l'adulte est sûr de lui, l'enfant la limitera spontanément, sentant qu'il n'y a pas grand chose à obtenir. Si en revanche, il sent l'adulte douter, il sera tenté d'élargir la brèche.

Plus un enfant est précaire dans son identité, plus il a besoin d'autorité. Celle-ci fera fonction de « moi auxiliaire » en ce qu'il indiquera, à l'enfant en difficulté, parce qu'il ne peut pas se les donner à lui-même, clairement et continuellement les limites à ne pas dépasser. Il n'y a rien de pire pour un enfant que de ne pas se voir poser des limites et en ce sens, la propension de l'enfant à la toute-puissance de l'expression de son désir appelle à être cadrée. Parce que ce désir est, bien sûr, désir d'amour, il est légitime. Un enfant a besoin d'amour pour grandir, mais il a aussi besoin de limites clairement définies, y compris en tant qu'elles s'imposent à ce désir d'amour, ce désir d'être aimé, peut-être même d'être le préféré.

Mais l'enfant est appelé à quitter cette position de l'enfant Roi. Il va apprendre petit à petit à ne plus être le centre d'intérêt de la famille, l'objet de l'attention exclusive et privilégiée de sa mère ou de son père. C'est vrai qu'il est difficile pour les parents de ne pas accéder au moindre des désirs de leur enfant, croyant par-là lui faire plaisir. Mais c'est nécessaire ! Cette nécessité permet, secondairement, à l'enfant d'intérioriser la loi, de s'approprier cette capacité de différer la satisfaction. A ce titre, on n'est pas surpris de constater que le degré d'exigence du milieu familial a une incidence sur le rapport de l'enfant à l'interdit et à la frustration. L'enfant pour se construire, pour développer doit subir la frustration, l'enfant apprendra à attendre pour se satisfaire, à donner pour recevoir.

Mais si la frustration est incontournable, il est aussi important aussi qu'elle soit ressentie par l'enfant comme "un gain", pour sa fierté, dans son désir de grandir. La frustration est indispensable à la construction de l'enfant. L'enfant doit apprendre à respecter les règles sociales, à partager, à vivre en groupe. Ce respect s'impose et doit être parlé, ce qui ne veut pas dire, comme on le voit parfois, explications intellectualisantes ou justifications coupables...

Et dire « Non » à son enfant ne veut pas dire qu'on cesse de l'aimer ! Peut-être l'enfant le craint-il ? Mais les attitudes parentales, par leur radicalisme, ne le laissent-elles pas, parfois, entendre ? Or les compromis éducatifs sont nécessaires : tout ne s'acquiert pas d'un seul coup et l'outrance ("tu es méchant parce que tu n'obéis pas...") est mauvaise conseillère ! Car exercer l'autorité n'est pas brimer et la sanction n'est pas une humiliation, une vengeance, des représailles, mais plutôt un secours à apporter à l'enfant. Réhabiliter la fermeté ne revient pas, loin s'en faut, à autoriser la violence. On sait bien que, quel que soit l'âge de l'enfant le Talion n'est pas éducatif ni même la sermonne ou la peine publique, la confiscation d'un objet personnel ou la privation de nourriture. Supprimer une récompense (ni même une punition) ne vaut pas mieux si l'une ou l'autre ont été promise et méritée par ailleurs...

Mais être parent, ça ne s'apprend pas, ça se vit au quotidien et ça pose souvent question. Parmi ces questions, l'autorité en est une sensible puisqu'elle confronte l'adulte doublement au poids de sa responsabilité (qui comporte une part de pouvoir) vis à vis de l'enfant, d'une part, et à celui de son désir à l'égard de l'enfant, d'autre part.

Gwenéïlle BOSSEUR

Psychologue et écoutante à PARENTEL

Unité de Recherche et de Formation
propose le

3^{ème} Congrès national sur la Parentalité

les 25 et 26 mai 2000

Centre de Congrès Le Quartz - BREST

**« Des parents !
A quoi ça sert ? »**

Conférences, Débats,
Carrefours des pratiques professionnelles

avec

Catherine BERGERET-AMSLECK, psychanalyste, Paris ; Alain BRIEL, Pdt. du Tribunal pour enfants, Paris ; Geneviève DELAIS, psychanalyste, Paris ; Jacques MULLIER, prof. d'histoire du droit, Brest ; Jeannine OXLEY, psychologue, Alésia 14, Paris ; Gérard POUSSIN, prof. de psychologie, Grenoble ; Etc...

Sous le Haut Patronage de Monsieur Pierre-Louis REMY
Détégation Interministérielle à la Famille

Carrefour des pratiques professionnelles

Les orientations mises en oeuvre ces derniers mois au niveau national par la dynamique Délégation Interministérielle à la Famille ont stimulé le développement d'initiatives (discours ou pratiques) nombreuses autant que variées en matière d'aide à la parentalité. Parmi celles-ci, certaines se sont fait connaître de nos services, ce qui a donné lieu, à l'occasion, à des partages tout à fait enrichissants. Nous retranscrivons ici la communication proposée par Monsieur MAILHEUX, à l'époque directeur de l'UNAF, lors du colloque du 28 novembre 1998 organisé par l'UDAF du Bas-Rhin.

EDUCATION PARENTALE ET POLITIQUE FAMILIALE GLOBALE

« Les familles ont démissionné, les pères ont fichu le camp, les enfants sont devenus des électrons libres quand ils ne sont pas des délinquants et bref, il s'agit de voir maintenant comment il faut punir les parents. » C'est un discours qui revient en permanence ; c'est assez difficile de voir comment réagir à ce raisonnement qui est en fait une juxtaposition d'énoncés. Je pourrais vous faire le même en disant : *« Les profs n'enseignent plus le latin en 6^{ème}, les enfants sont devenus violents, il faut punir les profs de latin ! »* Vous voyez que c'est insuffisant de juxtaposer des phrases pour en faire un raisonnement.

Je ferai une analyse en deux temps ; comprendre pourquoi on dit ça, et puis ensuite voir ce qu'on peut faire pour que les choses changent et pour lutter contre le malaise actuel.

1. L'ÉBRANLEMENT DE L'ÂGE D'OR DE LA FAMILLE

Quand on entend ces affirmations, on doit aussi préciser qu'il est fait référence à une espèce de bon vieux temps qui était l'âge d'or « où les familles n'avaient pas démissionné, où les pères n'avaient pas fichu le camp, où les enfants n'étaient pas

des électrons libres et où il n'y avait pas besoin de punir les parents. »

Si on essaye de réfléchir dans notre société, dans notre culture à cet âge d'or, je crois qu'il faut remonter à la royauté et à l'époque où notre société était organisée par reproduction homothétique.

La société était organisée de la façon suivante :

Le roi était le représentant de Dieu et le père était le représentant du roi dans la famille et ainsi à chaque fois en descendant l'échelle, on avait une organisation emboîtée, où la transmission de l'autorité et le pouvoir s'exerçaient par référence à l'étage du dessus. Par exemple, quand un père de famille n'était pas content de l'un de ses enfants, il le disait au roi, et le roi l'enfermait. Balzac lui-même a écrit : *« Pendant la Révolution française, quand on a coupé la tête du roi, on a coupé la tête de tous les pères de famille. »*

J'ai repéré cinq grandes vagues d'ébranlement de cette architecture pyramidale de la société.

1. La Révolution française :

Elle a d'abord mis en doute que la société soit composée de familles. Notre modèle précédent était simple : l'empilement de structures et d'institutions du haut en bas de la société faisaient que l'institution du bas était la famille ; et la Révolution a défilé cette unicité en mettant petit à petit en selle l'individu.

Je crois que dans cette émergence de l'individu, qui est clairement affirmée dans les textes de la Révolution, il ne doit pas y avoir d'intermédiaires entre l'individu-citoyen et le souverain.

Pourtant, cette dialectique entre l'individu, qui serait la cellule de base de la société et la famille, qui serait également un élément de base de la société, est quelque chose qui perdure et qui traverse les courants politiques, et les clivages Gauche/Droite.

L'année dernière, lors de la Conférence sur la Famille, il y a eu, de mon point de vue, un changement historique.

Pendant la Révolution française, quand on a coupé la tête du Roi, on a coupé la tête du père !

Aujourd'hui, la famille n'apparaît plus comme l'ennemi de l'individu.

Pour les forces politiques au pouvoir (les Socialistes), la famille n'est plus apparue comme l'ennemi de l'individu. Comme l'a dit Ségolène Royal, il faut faire une communauté autour de l'enfant si on veut arriver à le former. C'est une révolution presque historique par rapport à un système précédent où, au contraire, l'école avait pour fonction de retirer les enfants de la famille pour en faire des citoyens, comme l'armée, par exemple.

2. L'effacement du rôle du père :

À l'âge d'or, le père nourrit, protège et conduit la famille. Aujourd'hui, l'autorité parentale est partagée. Le père défend de moins en moins sa famille, armes à la main – surtout avec la suppression du Service Militaire –, il la nourrit quand il n'est pas au chômage, et quand ce n'est pas la mère qui la nourrit. Et bien je crois que cet ébranlement du statut du père dans la famille accompagne le passage de la famille-institution à la famille comme lieu de relations entre les individus.

Et c'est là que se réconcilie la famille comme on la vit traditionnellement et cette émergence de l'individu. C'est à dire que la famille est reconnue parce qu'elle respecte les individus qui sont en son sein. La famille qui était constituée par le mariage qui permet à deux adultes de fonder un couple était une affaire publique. Cela signifie que pour aimer quelqu'un, il fallait avoir un statut ; il fallait se marier. En revanche, on pouvait avoir des enfants par ici ou par là, ce n'était pas grave.

Aujourd'hui, la famille est plus fondée sur la parentalité ; il y a un enfant, et des parents responsables de cet enfant. Il est plus facile aujourd'hui de faire intervenir la police pour faire constater qu'un enfant est maltraité. Vous arrivez à faire déclencher une affaire publique. La parentalité est devenue une affaire publique, voir une affaire d'état dès qu'on parle d'incivilités, alors que la constitution et le fonctionnement du couple est devenue une affaire privée.

De plus, la crise économique transforme les métiers. Si le père travaille (lorsqu'il n'est pas au chômage), il a souvent le sentiment qu'il est le dernier à occuper un emploi tel qu'il l'a connu. Cette transmission de savoirs-faire par les pères qui étaient porteurs de la réalité extérieure à la famille est là aussi mise à mal.

3. L'émergence d'une relation nouvelle entre les hommes et les femmes :

On constate dans le monde du travail que l'arrivée massive des femmes a complètement changé la réalité des relations entre les hommes et les femmes ; elle arrive même à modifier les rôles des deux membres du couple parental. Pour caricaturer, « il n'est plus du tout sûr que le père soit l'homme et que la mère soit la femme ».

La « fonction maternante » n'est pas toujours exercée par les femmes et au contraire, c'est finalement parfois la femme qui permet à l'enfant de sortir du cocon familial. La femme exerce donc ce rôle de témoin extérieur et vient casser la relation de maternage.

Le redéploiement des responsabilités du couple parental entre protection et intrusion de l'extérieur dans le cocon familial est important et vient déstabiliser le modèle traditionnel et donc le père.

4. Le statut de l'enfant :

Il est maintenant objet de droit. Il y a lieu de réfléchir sur, à la fois la liberté que cela apporte à l'enfant, et en même temps sur les charges qu'on fait peser sur lui. Dans la mesure où la famille ne serait plus fondée que sur la relation parentale, l'enfant devient le responsable de la cohérence dans la famille.

On lui fait jouer un rôle qui est peut-être trop lourd à porter, et qui va au-delà de sa liberté et de sa protection. Si les enfants se mettent à protéger les parents, on a là une inversion sur laquelle il faut réfléchir.

5. On peut aussi parler du rôle des médias.

Les parents, qui étaient à la source de l'interprétation du monde (émetteurs de messages), deviennent souvent des commentateurs impuissants de ce que les médias disent. Dans tous les modèles de société, la gestion de l'information établit un rapport d'autorité.

Alors, compte-tenu de la déstabilisation des modèles, que faire pour les aider les parents ? C'est le rôle de la politique familiale.

Les rôles des hommes et des femmes se modifient jusque dans leur manière d'être père et mère.

L'enfant tend à devenir ce qui donne sa cohérence à la famille.

L'ébranlement du statut du père accompagne la fin de la famille institution.

Reconnaître l'importance de la fonction parentale implique qu'on l'aide...

... ne pas remplacer les parents...

...et coordonner l'action de ceux qui s'occupent des enfants.

2. LA POLITIQUE FAMILIALE GLOBALE

D'abord, il faut reconnaître la fonction parentale ; ça ne va pas de soi. Quand on reconnaît le rôle de l'institution école, on l'aide. Et bien, si on reconnaît le rôle de l'institution parentale, et qu'on reconnaît qu'elle est en difficulté, il ne faut pas lui mettre la tête sous l'eau, il faut l'aider ; c'est quelque chose de très important.

Le Gouvernement a, lors de la Conférence sur la Famille cet été, et en s'appuyant sur des structures déjà existantes d'aide aux parents, décidé d'appuyer la fonction parentale.

Cela suppose aussi de ne pas remplacer les parents par des acteurs qui n'ont pas cette fonction parentale (par exemple la mise en place de « grands-frères » dans les transports publics... n'est pas une bonne idée !)

Par ailleurs, il faut coordonner l'action des parents et de tous ceux qui agissent, qui interviennent et qui se substituent aux parents. Lorsque vous voyez le nombre de personnes qui se substituent aux parents parce que les deux parents travaillent, c'est considérable ; vous avez, là ou le baby-sitter, l'assistante maternelle, les grands-parents, le beau-parent (compagnon du parent qui s'occupe de l'enfant), les enseignants, les tuteurs... Si tous ces acteurs qui ont un rôle dans la transmission, ne travaillent pas dans le même sens, il est évident que les enfants feront « leur marché » au milieu de tous ces stimuli, entre toutes ces demandes pas forcément cohérentes.

Toujours dans la coordination et dans la reconnaissance de la fonction parentale, dans le groupe de travail sur la paternité, présidé par le juge Bruel, nous avons insisté sur la nécessité d'institutionnaliser la parentalité. La famille n'est plus simplement constituée par le mariage, mais aussi par l'arrivée d'un enfant ; il faudrait que la société soit explicite dans la mission parentale qui est confiée, et fasse mieux que de passer aux parents, le Livret de Famille par l'hygiaphone d'un guichet de la mairie.

Nous pensons aussi qu'il faut créer un défilé de déni de paternité, parce qu'aujourd'hui, lors de la séparation des parents, les avocats ont tendance –pour servir l'un des deux parents- à dénigrer celui qui n'aura pas la garde des enfants. à lui dénier son rôle parental. Or, si on veut être logique et qu'on

dit qu'un enfant a droit d'avoir un père et une mère, il importe de punir les personnes qui par leurs propos privent l'enfant du contact régulier de son père ou sa mère.

Et puis, ceci n'empêche pas qu'il faille aussi trouver un statut aux beaux-parents ; à celui qui va être demain le compagnon ou la compagne du parent géniteur, qui aura principalement la charge de l'enfant, sans que cela ne remette en cause la généalogie.

Je crois qu'on a le droit d'avoir un père et une mère, et de ne pas en changer ; on ne divorce pas d'avec ses parents. Ceci dit, la fonction adulte de parentalité peut être exercée dans la vie quotidienne par des substituts.

Au-delà de ces problèmes, il faut quand même créer des conditions pour que les fonctions parentales puissent s'exercer. D'où la nécessité d'une politique familiale globale qui ne se limite pas aux allocations et aux prestations familiales.

D'où la nécessité d'une politique publique, qui s'exerce à tous les niveaux (État, région, département, collectivité locale) et qui, quel que soit l'acte posé par l'action publique, prenne en compte les dimensions parentales.

Je vais vous donner deux exemples. L'aménagement et la réduction du temps de travail sont négociés principalement entre les employeurs et les syndicats des travailleurs. Je pense qu'il y a certainement une dimension familiale à donner à cet aménagement du temps de travail, et qu'il faut par conséquent le sortir de l'enfermement employeurs/syndicats.

Il est sans doute très justifié que les parents puissent s'exprimer dans ce domaine, parce que les familles n'ont pas forcément la même position que les représentants des travailleurs. Par exemple, beaucoup de familles ne sont pas opposées à une certaine annualisation du temps de travail pour, par exemple, que l'on puisse prendre un congé parental après la naissance d'un bébé. Mais c'est peut-être au moment de l'adolescence qu'il serait intéressant que le père puisse prendre un congé parental.

Autre domaine, celui du logement. Dans l'attribution du logement, il y a une dimension parentale à prendre en compte, par exemple pour le parent séparé qui n'a pas la garde permanente de l'enfant mais qui souhaite malgré tout le recevoir.

La reconnaissance de la fonction parentale passe par l'institutionnalisation de la parentalité.

La politique familiale globale ne doit pas se limiter aux allocations et aux prestations familiales !

La société humaine est faite de paroles échangées.

3. CONCLUSION

Et puis pour finir, je voudrais attirer votre attention sur l'incohérence totale du discours qui consiste à dire :

- Les enfants sont violents parce qu'à la télé, c'est violent.
- Il faut punir les parents puisque les enfants sont violents.
- Et quand les parents disent qu'ils veulent regarder ce qui passe à la télé, être représentés dans les Conseils d'Administration des chaînes ; on dit « halte à la censure ».

Il y a quelque chose dans ce discours politique qui est absolument incohérent, il faudrait choisir : soit les parents ne sont pas responsables et il ne faut pas les solliciter, soit on leur demande d'accompagner la consommation de médias de leurs enfants, et dans ce cas-là, il est légitime qu'ils puissent s'exprimer. Je voudrai conclure en parlant du statut de la parole dans notre société. Prenons le cas de l'exhumation critiquable d'Yves MONTAND. On est père parce que l'on reconnaît que l'on est père ; on se marie parce que l'on donne sa parole. Le père est père dans la bouche de la mère, cela signifie que la mère le reconnaît comme tel. La société humaine est faite de paroles échangées, et le statut des gens, nos places respectives, est très souvent fondé sur la parole.

Les familles arrêteront de fonctionner, si la parole n'est plus au cœur des relations !

PARENTEL

Lieu d'accueil, d'écoute et d'entretien avec les parents

- Permanences téléphoniques
- Réunions de parents
- Entretiens sur rendez-vous

BREST
02 98 43 21 21

MORLAIX
02 98 88 70 70

QUIMPER
02 98 95 47 47

Thema

LA QUESTION DE LA CULPABILITÉ CHEZ LES PARENTS¹

1. LA CULPABILITÉ OCCULTEE

Le thème de la culpabilité n'est pas un thème facile à travailler. Son abord suppose, préalablement, de faire quelques constats.

D'abord, on relève actuellement une certaine occultation de la dimension de la culpabilité et de ce qui, pour moi, s'y trouve lié, à savoir la dimension de l'éthique ou de la morale. Si ce n'est pas ici mon objet de parler de cette occultation, je signalerai néanmoins deux points, très rapidement, pour situer la question dont nous allons traiter.

Par ailleurs, pour aborder de manière satisfaisante ce problème de la culpabilité, pour expliquer ce processus assez bizarre quoique profondément humain, il faut d'abord pouvoir le dissocier de la responsabilité.

• La prégnance de l'économique

C'est une banalité de le dire mais il est néanmoins important de le rappeler, nous connaissons

¹ Première partie d'une communication de J.C. Quentel donnée à Brest en Nov. 1999.

aujourd'hui une certaine prégnance de l'économique quand on travaille dans les institutions que nous connaissons. Il ne s'agit pas de nier l'importance de la dimension économique, mais elle prend à certains moments une importance démesurée ! Souvent, nous sommes confrontés à une prégnance de l'économique qui se rapproche de ce qu'on appelle, en philosophie, "l'utilitarisme". C'est une forme d'éthique qui fonctionne finalement sur un calcul de l'intérêt : "Voilà ce qu'il faut que je fasse pour avoir ça", et ce, de manière un peu étroite, au niveau donc le plus immédiat. Nombre d'auteurs se sont déjà élevés contre ce type de morale — qui n'en est précisément pas une — et je ne vais pas m'y étendre. Voilà en tout cas, à mon sens, la première raison de l'occultation contemporaine de la dimension éthique, et donc de la culpabilité.

• La prévalence du légal

La deuxième cause de l'occultation de la culpabilité se situe, à mon avis, dans une prégnance du légal. C'est ce qu'on pourrait appeler le "légalisme". On tend en effet aujourd'hui fortement à tout ramener au "code", c'est-à-dire au registre des prescriptions sociales. Nous avons affaire ici à une certaine conception de la morale, ou de la moralité, qui consiste à déterminer socialement ce qu'il est bien de faire (il s'agit en fin de compte des "bonnes mœurs").

On tend donc à ramener au code, y compris au sens des juristes, ce qui relève, en fait, de choix éthiques qui ne se ramènent pas à la dimension légale. Prenons un exemple : vous avez certainement entendu parler de cette histoire de procès à propos de cigarettes. Les fumeurs malades attaquent en justice les producteurs de tabac. Il y a ici un aspect légal, il ne s'agit pas de le contester ; mais ce qui se trouve totalement mis de côté, c'est alors la dimension éthique, et notamment la question de la culpabilité. Parce qu'après tout, ces gens-là, on ne les a pas obligés à fumer ! Ramener ce problème du tabac à la seule dimension légale, c'est occulter une autre dimension qui est tout aussi importante et qui resurgit par ailleurs aujourd'hui sous différentes formes. Et s'il en est ainsi, c'est justement parce que, comme on dit dans le langage de la psychanalyse, il y a un " retour du refoulé ". Quand on a trop refoulé, ça nous revient ; et si la question de la culpabilité fait retour si massivement aujourd'hui, c'est à mon sens parce qu'elle a été occultée par le social.

• La confusion entre la culpabilité et la responsabilité

Culpabilité et responsabilité sont deux concepts effectivement très voisins mais qu'on a trop souvent confondus, qu'on confond encore et dont on ne voit pas très clairement la différence. On n'avancera pas dans la compréhension et donc dans

le type de travail qu'on peut faire concernant la culpabilité si on n'a pas bien scindé la culpabilité de la responsabilité, et inversement. On ne pourra pas travailler vraiment la question de la culpabilité si on ne la dissocie pas de la responsabilité. Et souvent les deux vont de paire. On est d'ailleurs confronté aux deux en tant que professionnel. Sur cette question vous ne pouvez pas ne pas avoir entendu cela ! On a entendu il y a quelque temps un ministre dire " Responsable mais pas coupable ". Ce n'était pas idiot même si on n'en a pas mal ri. Car on peut, en effet, être coupable sans être responsable et être responsable sans être coupable !

C'est d'abord une question de langage : on ne se bat jamais avant tout que sur des mots ! Il faut donc essayer de clarifier les termes qu'on emploie et opérer en l'occurrence une distinction conceptuelle qui soit claire. Conceptualiser revient en fait à dire : " *ce mot, quand je l'emploie, je lui donne ce sens-là et j'élimine du même coup tous les autres effets de sens qu'il peut avoir* ".

Or, actuellement, dans le domaine qui est le nôtre, nous ne disposons pas d'un appareil théorique satisfaisant, qui nous permette de dissocier véritablement ces deux concepts que sont " culpabilité " et " responsabilité ". Le problème ne date pas d'aujourd'hui ; Françoise Dolto le disait déjà ! Et, sans vouloir nous perdre dans cet autre domaine qui est celui de la philosophie, je

vous signale qu'il existe actuellement beaucoup d'écrits sur ces questions, émanant parfois de grands auteurs, tel Ricoeur. Or, le point commun de tous les philosophes, c'est précisément la confusion des deux registres. En fait, on ne sait jamais effectuer la répartition entre culpabilité et responsabilité !

Nous allons voir comment il est possible malgré tout de s'en sortir, et comment nous pouvons traiter de la culpabilité sans renvoyer immédiatement à la responsabilité.

2. DU VECU COUPABLE AU PRINCIPE DE LA CULPABILITE

Je me propose de parler de cette question de la culpabilité chez les parents en trois temps.

Tout d'abord, je vais évoquer ce qu'on peut appeler " l'univers de la faute ", en ce qui concerne les parents. A quoi cela correspond-il ? Comment vivent-ils ça ? Quelles formes de culpabilisation rencontrent-on ?

Ensuite je reviendrai de manière théorique sur " le modèle freudien ". Nous sommes tous marqués, dans ce milieu que je partage avec vous, par le modèle freudien. Et nous ne pouvons rien entendre de cette question de la culpabilité si nous n'allons pas d'abord voir ce qui en a été dit dans le registre de la psychanalyse, ne serait ce que pour prendre une certaine distance ou, en

tout cas, approfondir son enseignement.

Enfin, je traiterai de " la raison de la faute ". Nous essayerons alors de comprendre de manière précise ce qui est véritablement en jeu dans la culpabilité.

a. L'univers de la faute

Professionnellement, j'ai toujours exercé auprès d'enfants, et travailler auprès d'enfants, c'est aussi travailler avec les parents. Car on ne peut pas travailler auprès des enfants sans travailler avec les parents ! Que ce doive être le même professionnel qui travaille avec les enfants et avec les parents, ce n'est cependant pas sûr ! Il faudra alors qu'une autre personne du service rencontre de temps en temps les parents. Car il y a des comptes à rendre aux parents sur le service rendu.

Ceux d'entre vous qui travaillent dans des établissements ont entendu parler des fameuses " annexes XXIV ", ces textes qui régissent le fonctionnement d'un certain nombre d'établissements qui reçoivent des enfants ; ils ont été revus. Des circulaires sont sorties, notamment en 1989, où il est stipulé que les parents doivent être non seulement informés, mais encore associés au projet et également soutenus. " Informés ", " associés ", " soutenus " ! Il y a là quelque chose de tout à fait important ; c'est nouveau ! Par ailleurs, on parle en même temps

des parents en termes d' " usagers ".

Cette notion (très teintée d'économisme) prête à discussion. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas ne pas rencontrer professionnellement cette question de la culpabilité quand on travaille avec des enfants et leurs parents.

Personnellement, j'ai un double exercice : à la fois comme chercheur (et enseignant) à l'Université et comme clinicien en SESSAD². En tant que clinicien, j'ai une expérience des groupes de parents et, à ce niveau-là, j'ai beaucoup appris. Ce sont en fait les parents qui m'ont appris ; ils m'ont amené à me questionner sur la culpabilité, sur ce qu'ils en vivaient, de quelle manière ils le vivaient, à quels processus celle-ci répondait. Car, encore une fois, on rencontre massivement cette question quand on travaille avec des parents et il n'est pas possible de l'étudier, surtout avec des parents dont les enfants ont, à un titre ou à un autre, " des problèmes ".

Bien évidemment, les réactions des parents sont très diverses : autant de parents : autant de façons de réagir, en fonction de la personnalité de chacun. Mais ce que vivent les parents est aussi fonction des difficultés de l'enfant, du chemin parcouru et du temps mis à le

parcourir (cette notion du temps est importante en pratique). C'est aussi fonction des interlocuteurs rencontrés dans les équipes, et de la manière dont il a été possible d'en parler avec eux.

Ceci dit, il y a toujours des constantes, deux constantes sur lesquelles je voudrais insister.

➤ L'attitude de réparation.

Vous connaissez ce mot. Si, parmi vous, certains exercent avec des Familles d'Accueil, ou s'ils travaillent avec des parents qui sont adoptants ou qui envisagent d'adopter un enfant, ils savent très bien que, dans ces cas-là, c'est une des toutes premières choses, en tant que professionnels, que l'on cherche à vérifier : ne sont-ils pas " dans la réparation " ? Car si tel est le cas, alors il peut y avoir danger ; il faut se méfier de l'attitude de tels parents envers l'enfant et on ne le leur confiera pas facilement. Mais la réparation, concerne en fait tout le monde ! Nous sommes tous d'une certaine manière " dans la réparation ".

Je ne réserve pas mes propos aux parents qui ont un enfant handicapé. Mais c'est la réalité clinique que je connais le mieux. Ces parents vivent en fin de compte les mêmes problèmes que n'importe quel parent, mais en beaucoup plus accentué. C'est un peu comme s'il s'opérait ici un grossissement, comme s'il y avait

un effet de loupe ; mais ce sont pour le reste les mêmes processus.

Je pars donc de ces parents-là, et ce que l'on aperçoit tout d'abord chez eux, c'est que l'ensemble de leur comportement traduit le point suivant : il faut faire pour l'enfant le maximum ! Il faut qu'ils le fassent, eux, et on a l'impression qu'ils n'en feront jamais assez ! Mais si leur est d'autant plus difficile d'agir que l'enfant présente des difficultés. Et on les voit, alors, d'autant plus tenter de les réparer. Cette volonté de réparer se traduit aussi — cela s'est toujours passé comme cela — par la recherche effrénée des spécialistes, y compris, à certains moments, dans le monde " parapsy " ou auprès de charlatans, bref de celui qui va effectivement contribuer à réparer. Le principe est le même : les parents agissent de telle sorte qu'il leur faut une solution, coûte que coûte !

La volonté de réparer des parents se porte surtout au niveau scolaire. Ils vont souvent être d'une exigence extrême — certes, relative selon les milieux —, comme s'il ne fallait surtout pas lâcher quoi que ce soit de ce côté-là. Cela se comprend par ailleurs fort bien, car, de nos jours, un enfant qui ne sait pas lire et écrire n'est pas pleinement intégré dans la société. Celle-ci est faite de telle manière qu'on n'est véritablement citoyen qu'à la condition de savoir lire et écrire. L'exigence des parents va être alors sans faille, vis à vis de l'enfant, mais

aussi par rapport à eux-mêmes ! Et c'est cela qui doit nous retenir. Les parents tentent parfois, et même assez fréquemment, de nier le trouble et le handicap, comme s'il fallait que tout rentre dans l'ordre. Cette attitude de réparation va aussi souvent de pair avec un phénomène de *surprotection* ; vous ne pouvez pas ne pas avoir rencontré ça ! Cette *surprotection* de l'enfant — c'est paradoxal, mais aussi bien connu depuis longtemps — se trouve en lien avec un rejet. Autrement dit, rejet et *surprotection* vont paradoxalement ensemble. Comment est-ce possible ? C'est le problème ! Mais un tel rejet rend la tâche des parents encore plus difficile, car, bien évidemment, il accentue encore la culpabilité !

➤ L'agressivité et la revendication.

Cette attitude est fréquente et vise tout d'abord les professionnels que nous sommes. Elle peut se comprendre ! Mais ce n'est pas toujours facile à vivre pour le professionnel, même s'il est payé pour cela. L'agressivité le vise dans la mesure où il s'occupe de l'enfant par délégation. En effet, travaillant professionnellement avec des enfants, nous sommes toujours en situation de délégation. Les parents nous ont délégué une part de leur responsabilité, et c'est de ce point de vue que nous leur devons des comptes.

² Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile.

Mais assumant la responsabilité par délégation, nous avons du coup à nous confronter aux mêmes problèmes qu'eux. La culpabilité, nous allons donc pouvoir l'endosser aussi !

Les parents (je pense, à l'extrême, aux parents d'enfants autistes gravement handicapés) ne manqueront pas d'ailleurs de faire remarquer, à certains moments, que nous, les professionnels, nous ne nous en sortons pas mieux qu'eux, dès lors que l'enfant progresse fort peu. Et ils ont alors de quoi nous en vouloir encore plus !

Les parents ne sont pas toujours persuadés qu'il est nécessaire pour l'enfant d'être suivi par un professionnel ou d'être placé à tel ou tel endroit. Ils sont souvent obligés, pourtant, de recourir à un établissement spécialisé. Mais ils ne vont jamais, les bras ouverts, placer leur enfant en IME. Ou alors, il y a eu tout un travail réalisé avec eux auparavant (en SESSAD par exemple) qui a permis qu'on en arrive là. Les parents sont persuadés pendant toute une période – et ils n'arrivent la plupart du temps à en parler que quelques années plus tard – qu'eux seuls savent faire, qu'eux seuls peuvent remédier aux difficultés de l'enfant et que le professionnel, finalement, ne sait jamais s'y prendre. Cela explique qu'on se trouve souvent confronté, dans les faits, à une

" non délégation " de responsabilité, même quand l'enfant est placé dans un établissement ; nous n'obtenons pas une vraie délégation.

Les parents affirment, grosso modo, que c'est leur problème, à eux seuls ! Et comme, d'abord et avant tout, ils doivent réparer, c'est l'agressivité qui se délègue en un premier temps et elle vise le professionnel censé travailler à partir d'une délégation de responsabilité. Les parents vont mettre en question les activités : " *Vous ne faites pas ce qu'il faut - Il faudrait faire plus de scolaire, plus de travail sur table et non pas faire du cheval ou autre chose du même genre ; qu'est-ce que ça veut dire ces activités-là ?* " ... Vous connaissez tous cela ! On bute fréquemment là-dessus, en tant que professionnel, et on assiste souvent dans les établissements, en définitive, à une espèce de rejet croisé de responsabilité. D'un côté, la famille dit : " *Ils ne savent pas faire avec, on n'avance pas, mon gamin ne bouge pas, donc ils ne sont pas compétents !* " D'un autre côté, nous, les professionnels, lorsque nous sommes embêtés et qu'effectivement nous ne voyons les enfants progresser qu' " à la loupe ", nous avons tendance, dans nos réunions de synthèse, à filer aussi

du côté des parents. Et nous nous disons que si les enfants ne bougent pas, alors que nous avons fait tout ce qu'il faut, que nous avons mis en œuvre toute notre compétence, eh



Eric 99

bien, c'est sûrement que les parents bloquent le processus !

A cette attitude de réparation et à cette tendance à l'agressivité, il faut ajouter un autre aspect dans le comportement des parents ; nous le désignerons d'une expression empruntée à Freud.

➤ La réaction thérapeutique négative.

Freud s'est étonné du fait que des gens placés en situation de guérir ou d'évoluer favorablement, donc de se débarrasser de leurs problèmes ou en tout cas de vivre à peu près

normalement, agissent comme s'ils ne le voulaient pas, comme s'ils refusaient que ça bouge, comme s'ils tenaient en fin de compte à leurs symptômes. Sans insister sur cet aspect de l'œuvre de Freud, je tiens à faire remarquer que, selon lui, dans ces cas-là, il existait toujours – je dis bien toujours – un sentiment de culpabilité inconscient ! Il nous fournit alors l'explication suivante : si ces gens-là ne veulent pas guérir, s'ils ne veulent pas que ça change, c'est qu'ils se punissent, c'est qu'ils continuent de se punir !

Ils pensent, en quelque sorte, qu'ils n'ont pas le droit de faire que les choses bougent.

Or, une telle attitude peut se retrouver aussi chez " nos " parents. On trouve l'équivalent à de cette " réaction thérapeutique négative " : on a alors affaire à des parents qui nous donnent l'impression qu'ils veulent faire tout pour leur enfant. Ils sont, du reste, sincères sur ce point !

Mais on voit, dans leurs actes, qu'ils s'empêchent, sans s'en rendre compte, de faire que les choses bougent, qu'ils n'ont plus le désir que l'enfant bouge !

Et bien, derrière un tel comportement réside un sentiment de culpabilité ! Mais toute la question est de savoir d'où vient cette culpabilité. Qu'est-ce que c'est que ce sentiment-là ? Comment le ressent-on ?

b. Le modèle freudien

Je vais faire à présent un peu de théorie et revenir sur le modèle proposé par Freud, que je vais discuter.

La première notion à prendre en compte, c'est celle du " surmoi ". Freud propose toute une genèse du sentiment de culpabilité chez l'enfant, et donc chez l'homme. Freud la construit dans la deuxième partie de son œuvre, après l'élaboration de ce qu'on appelle la deuxième topique. Pour lui, le surmoi se trouve lié à la genèse de

la conscience morale. Les deux problèmes vont donc de pair. Liant la culpabilité à la genèse de la conscience morale chez l'enfant, Freud va mettre en avant la notion de " surmoi ". C'est elle qui est déterminante !

Au tout début de son œuvre — je pointe cela pour faire ressortir la nature de l'héritage qu'il nous a légué et ce qu'il nous est possible d'en garder aujourd'hui — la culpabilité et la morale sont pour Freud deux phénomènes dus à la contrainte que la société fait peser sur l'individu. C'est une grande thèse de Freud, mais qui n'est en fin de compte pas freudienne : elle est de son époque. Freud ne va jamais tout à fait abandonner cette thèse-là. Il la gardera jusqu'à la fin de sa vie, tout en la rendant quand même, de plus en plus subtile.

Une des formules qui résumerait la théorie freudienne de la culpabilité serait la suivante : la culpabilité est angoisse devant le " surmoi ". Toute la question se ramène alors à savoir ce qu'est le " surmoi " ! Ce n'est pas très difficile à comprendre : " *Le surmoi, c'est, dit Freud, l'héritier du complexe d'Édipe* ". Le sujet — l'enfant d'abord, puis l'adulte — a vécu un certain nombre de contraintes extérieures : il a fallu qu'il obéisse ; il a donc été confronté à des situations qui sont des contraintes sociales. Il les a vécues à travers les interdits parentaux, puisque c'est à travers eux qu'elles ont été répercutées dans la famille.

Mais, c'est là l'important, il les a d'abord subis de l'extérieur et, à partir de la résolution du complexe d'Édipe, il les a intériorisés. Il les a d'abord vus arriver de loin, si je puis dire, dès la naissance — même avant dit-on maintenant — et, ensuite, il les a fourrés dans sa tête : ils deviennent alors internes ! Voilà à peu près le schéma. Le " surmoi " constitue donc le substitut de l'Instance parentale. Freud affirme qu'il prolonge la sévérité de l'autorité extérieure, c'est-à-dire les parents. La culpabilité vient bien de là.

Mais Freud fait aussi ressortir que ce n'est pas si simple car, de temps en temps, ce " surmoi " prend une certaine autonomie ! En effet, il n'est pas toujours conforme à ce qu'on a connu étant enfant ! C'est-à-dire, par exemple, qu'ayant eu des parents extrêmement rigides, on peut avoir une conscience morale qui n'est pas à la mesure de la leur. Cette sorte d'autonomie est importante. En tout cas, la façon à tirer de ce que nous livre Freud c'est, d'abord, qu'il y a une genèse, c'est-à-dire que ça vient par stades, petit à petit ; et, surtout, qu'il y a une place prépondérante donnée à l'autre — c'est-à-dire aux parents — une place déterminante dans la mise en place de la dimension morale et donc de la culpabilité ; elle se fonde là-dessus.

La théorisation freudienne rencontre pourtant ici deux difficultés, qui ne sont pas minces.

La première difficulté de la conception freudienne peut se résumer ainsi : si l'enfant intériorise l'interdiction, comment rendre compte de manière cohérente de cette intériorisation ? Parce que cela relève un peu du miracle ! Le processus devient interne et après il fonctionne tout seul ! L'enfant a alors ses parents dans la tête, bien que ce ne soit pas tout à fait ses parents ! Comment expliquer cela ? Il y a en fait un " trou ", une faille, dans l'argumentation de Freud, ce que plusieurs psychanalystes n'ont pas été depuis sans remarquer. Lorsque Freud avance la thèse selon laquelle l'opération se passe par identification aux parents, il laisse entière la question de savoir ce qui fait que le sujet/enfant est en état de recevoir ces interdits parentaux comme autre chose que des limites extérieures vis-à-vis desquelles il va falloir obéir.

Prenons un exemple à partir duquel il nous est possible de raisonner par la négative : j'ai un chat, donc un animal " d'hommeistique ", comme l'écrivait Lacan. Il se confronte à des interdits ; on pourrait dire qu'il les reçoit de l'extérieur pour, en principe, les intérioriser. Or, la seule chose qui fonctionne chez lui, c'est sa capacité à réagir à mes interventions : il sait que, lorsqu'il va faire quelque chose qui lui est interdit, il va prendre un petit coup sur la patte.

Autrement dit, il demeure dans la stricte obéissance ; il n'a jamais rien intériorisé au sens de ce qui est visé par Freud. Il existe par conséquent chez l'homme quelque chose qu'il n'y a pas chez le chat ! Il dispose d'une capacité à recevoir ce que les parents nous ont donné, une capacité à le recevoir *comme étant effectivement morale et éthique*. Donald Winnicott fait très bien ressortir ce point, et il dépasse, en cela, l'argumentation de Freud.

La question devient donc : comment s'explique l'apparition, ou l'émergence, chez l'enfant de cette capacité qu'il a de s'abstenir, de se priver, de s'auto-frustrer et pas simplement d'obéir bêtement ? Winnicott souligne le fait que l'enfant n'est pas seulement dans l'obéissance ; si l'on croit cela, on se trompe lourdement et on fait alors les plus belles erreurs sur le plan éducatif. Freud, lui, raisonne sur ce point "comme tout le monde", et pense ce qu'on ne pouvait que penser à son époque ; c'est une réflexion typique du XIX^{ème} siècle.

Mais Freud, qui est subtil, fait encore valoir une autre explication pour rendre compte de la genèse du sentiment de culpabilité. Il nous renvoie à la fameuse question du "meurtre du père". C'est la deuxième notion freudienne à souligner concernant notre question de la culpabilité. Il postule -- c'est le mythe -- qu'aux origines, les hommes vivaient en sauvages. Puls, sous la domination d'un père

omnipotent, ils se sont ligüés, ont tué le père et l'ont mangé. Freud a en fait hérité ce mythe de l'ethnologie. Comment a-t-il alors raisonné ? Il nous dit que là se situe l'origine de la Loi : il a fallu que les fils se mettent ensemble pour avoir notamment droit, eux aussi, aux femmes que le père se réservait ; il a fallu qu'ils s'entendent, qu'ils passent contrat : voilà du coup la naissance de la société, la naissance de la Loi. Et Freud affirme qu'en même temps que la loi, c'est la culpabilité qui a fait son apparition. Parce que, ayant tué le père, ses fils en ont éprouvé du remords !

Mais aujourd'hui, on doit se poser la question -- et c'est la deuxième difficulté que comporte la théorie freudienne -- : d'où vient ce remords ? Comment est-il apparu ? Freud escamote la question. Car le problème est bien de savoir à partir de quoi il y a eu possibilité même d'éprouver du remords. La démarche de Freud consiste à affirmer que le mythe de la mort du père est *original*. Telle était la pensée dominante du XIX^{ème} siècle : il fallait remonter aux origines pour rendre compte de l'existence d'un phénomène quel qu'il soit et, du coup, Freud a été amené à expliquer par quels biais, depuis, le phénomène se transmet en nous, sachant que cela ne peut se faire qu'inconsciemment. Chacun d'entre nous aurait ainsi hérité, sans qu'il s'en rende compte, de cette

question de la Loi et de la culpabilité. Cela aboutit chez Freud à un montage théorique passionnant et par ailleurs récupérable lorsqu'il s'agit de traiter de la question de la transmission et du transgénérationnel.

Mais "l'héritage archaïque" de Freud a incontestablement un côté "péché originel" ! Ce n'est pas moi qui le dit, c'est d'abord Jones, un psychanalyste disciple de Freud qui est par ailleurs son biographe ! Le problème, c'est que ça ne marche plus comme explication !

Quelqu'un comme Lacan va prendre, par rapport à ces points, une distance tout à fait remarquable ! Il n'y a pas besoin, en effet, nous explique-t-il, de remonter aux origines et de mettre en scène le meurtre du père, car c'est en chacun de nous que se produit l'opération du "père mort", et cela tient simplement au fait que nous soyons des hommes.

Tout ceci pour bien faire apparaître que la question de la capacité même du sujet à saisir les interventions du parent comme morales reste entière et qu'on ne dispose pas sur ce point, lorsqu'on ne fait que suivre Freud, de modèle théorique satisfaisant.

Je fais ici état de "capacité". C'est aussi le terme qu'emploie Winnicott. Lui parle carrément de "capacité Innée". Freud s'était d'ailleurs aperçu que ce n'était pas aussi simple qu'il l'avait pensé ! Notez ce fameux article datant de 1916,

traitant de "ceux qui échouent à cause du succès"³ : Freud soulève la question à propos de ces personnes qui, ayant eu la chance d'obtenir ce qu'elles ont toujours espéré, en deviennent aussitôt malades. Et il explique que c'est en fait la culpabilité qui déclenche cette réaction ! Il fait alors mention d'un processus *interne*, cette fois, qui fait agir la personne comme si elle n'avait pas le droit d'être heureuse, comme si elle n'avait pas le droit au bonheur. Un tel fonctionnement se situe plus particulièrement du côté de la névrose. Il y a là quelque chose de tout à fait intéressant !

Jean-Claude QUENTEL

Psychologue clinicien au
SESSAD de L'IME la
Baratière, à Vitré (35)

Professeur au Département
des Sciences du Langage de
l'Université de Rennes II
(Laboratoire interdisciplinaire
de recherches linguistiques).

~~~~~  
*Retrouvez la deuxième (et  
dernière) partie de l'exposé  
de J.C. Quentel, « La raison  
de la faute », dans le  
prochain numéro des  
Carnets !*  
~~~~~

³ " Quelques types de caractère dégagés par le travail psychanalytique ", in *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Paris, Gallimard, 1985, p. 146 et sv.

« Rôles et fonctions parentales d'hier à aujourd'hui »¹

Introduction

Il y a une irréversibilité totale et absolue des changements de la famille, et il ne faut pas rêver, nous ne reviendrons pas en arrière, sur un plan historique et social! Nous assistons à des mutations profondes de la famille et de la parentalité, ce que j'appellerai une révolution du devenir parents.

Autre caractéristique de notre époque, c'est l'inachèvement de ces changements. Nous sommes sur une trajectoire historique qui a pris naissance avec la Révolution française et dont nous avons pris conscience après la 2^{nde} Guerre Mondiale, et plus particulièrement à partir des années 70. Ce n'est que le début, nous sommes en plein milieu de ce que j'appellerai le Maelström. Ces inachèvements produisent des effets graves ; il faut y être attentifs, en tant que parents comme en tant que chercheurs. Cela produit des problématiques psychologiques quant au devenir des enfants et à l'évolution des relations hommes-femmes.

Déstabilisation et désorientation des familles

En ce qui concerne la question de « la démission » des parents, je distingue deux aspects, à savoir la désorientation des parents et la déstabilisation des parents.

Nous sommes tous désorientés à un moment ou à un autre. Notre lot commun, c'est d'être parents dans une période historique ; nous sommes désorientés, car les repères traditionnels de la parentalité se sont délités, littéralement, mais avec des soubassements positifs, parce que ce sont des notions comme celles d'égalité entre les hommes et les femmes, de droits de l'enfant qui nous ont fait basculer. Il y a là une dialectique des sujets et de l'histoire qu'il ne faut pas méconnaître. En effet, les évolutions positives passent par des crises avec des phases d'équilibre et de déséquilibre.

Dans cette phase générale de désorientation, il y a des familles, fort estimables d'ailleurs, qui sont déstabilisées et qu'on appelle « démissionnaires ». C'est

l'idéologie du bouc-émissaire qu'on a déjà connu au XIX^{ème} siècle à propos des pères ; les pères ont été dits démissionnaires ; c'était les premiers bouc-émissaires ; maintenant, ce sont les familles!

Trois facteurs en interaction interviennent dans ce processus de déstabilisation des familles. Le premier est un facteur de l'histoire. Le deuxième se noue avec le premier, c'est celui de la transmission. Il s'agit d'une part, des relations intergénérationnelles entre parents – enfants – et d'autre part, des relations trans-générationnelles. On arrive au monde à une période historique donnée et dans une famille donnée, on nous transmet quelque chose ou non. C'est ce que Pierre Legendre appelle « l'inestimable objet de la transmission » : c'est la capacité d'être et de devenir parents.

Le troisième facteur, économique, se dialectise avec les autres. C'est le contexte de crise et plus précisément le chômage. Certains sujets ont, ce que le sociologue Pierre Bourdieu appelle de la distinction, à savoir une distinction culturelle (les diplômés), une distinction socio-économique. Quand il y a eu transmission inter et trans-générationnelle et que les sujets sont dotés d'un capital social, les « choses » se passent plutôt bien au niveau des familles. Les parents transmettent quelque chose aux enfants et mettent des limites, tout en laissant le désir s'exprimer.

S'il n'y a ni distinction culturelle, ni distinction financière et sociale, nous rencontrerons ces familles en difficulté dans les services sociaux, et s'il n'y a pas eu de transmission trans-générationnelle, alors nous trouverons ces familles plutôt du côté des « psy ». Bien souvent, il y a un cumul de facteurs.

Familles en mutation...

Rappelons d'abord ce qui constitue la famille. L'obsession actuelle de la société, c'est l'enfant qui est au centre de la famille. Or la famille est plus vaste et plus complexe. La famille, c'est d'abord une structure familiale, avec des liens qui vont de la famille nucléaire à la famille élargie.

Deuxièmement, c'est la relation parents/enfants, c'est-à-dire la relation de filiation. Troisièmement, une famille, ce sont aussi des rapports dans un couple. Quatrièmement, ce sont des relations fraternelles, entre frères et sœurs... Aujourd'hui, on constate une montée en puissance du caïdat ; c'est-à-dire des grands frères qui prennent la place du père ; il y a alors confusion des places généalogiques, ce qui est particulièrement dangereux. Et cinquièmement les relations trans-générationnelles qui se jouent à travers les générations vivantes ou mortes.

La famille, ce n'est donc pas que les relations parents/enfants.

¹ Retranscription d'une communication de Françoise Hurstel, avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Histoire de la famille, histoire de la paternité

A l'origine de la déstabilisation de la famille et de leur désorientation, il y a la question de la masculinité et de la paternité. La déstabilisation des pères s'est faite dans un contexte économique bien particulier. En effet, au milieu du XIX^{ème} siècle, 50 ans après la Révolution française, l'industrialisation produit un clivage social entre la Bourgeoisie et le Proletariat.

A cette époque-là, les pères des familles pauvres faisaient travailler leurs enfants comme des bêtes ; et c'est là que vint la première loi de 1840 qui interdit le travail aux enfants de moins de 6 ans, et qui sanctionnait donc cette attitude paternelle. Cette loi n'a jamais pu être appliquée, pour diverses raisons. Il a fallu la loi de 1889 pour avoir la première atteinte à la puissance paternelle, qui précisait dans ses textes que les pères indignes étaient passibles de la déchéance paternelle. Cette remise en cause de la puissance paternelle s'est donc faite dans un mouvement d'injustice ; c'étaient les pères pauvres qui devaient faire travailler leurs enfants pour survivre. Il y avait là une « filière de la violence ». Ce sont eux qui ont été suspectés d'être démissionnaires, carents...

En 1970, avec la Loi sur l'autorité parentale, le terme « puissance paternelle » disparaît de la loi. Le déclin social de l'image du père, selon Lacan, a produit des changements :

Première conséquence, la notion de démission et de carence du père (les mères sont beaucoup moins soupçonnées). Les pères ne sont pas démissionnaires ; ils sont pris dans un mouvement d'histoire qui est différent de celui de la femme. Globalement, la femme a gagné (droit de vote, droit au travail, droit à la contraception, etc). L'histoire des hommes et des femmes est en effet dissymétrique.

Deuxième conséquence, les hommes sont privatisés. Alors que les pères avaient un pouvoir politique, social et familial, ils deviennent exactement, sur le plan du statut, semblables aux mères. C'est la fameuse notion d'égalité. Mais attention, ils sont semblables dans la différence ! Cela pose une question à la psychologue que je suis : est-ce que les pères peuvent être des tiers lorsqu'ils font tout comme les mères ?

La troisième conséquence, c'est le changement familial ; la famille est devenue égalitaire.

Dernière conséquence de cette longue période historique, une disjonction du registre des fonctions du père. La parole du père était écoutée parce qu'il avait le pouvoir et que son rôle était bien déterminé ; on avait une paternité sans fissures. Si le champ social fissure les différents registres de la paternité, qu'est-

ce qui va faire qu'il y a encore de la fonction du père ? La réponse est donnée par Lacan en 1938 et plus précisément en 1956 : je traduis : « *c'est le cas que nous faisons de la parole du père qui fera que ce père aura une autorité* ».

Elle s'appelle autorité de la parole. Si ceci n'est pas reconnu à un père, il n'y a pas de fonction paternelle. Je distingue ici fermement le rôle éducatif, de la fonction que l'on peut appeler psychologique : elle dépend actuellement du cas fait par la mère de la parole du père. Il a quelque chose à dire parce que c'est le père de son enfant. Il a l'autorité sur son enfant et il doit être consulté. Un père a toujours droit de regard sur l'éducation de son enfant.

Et qu'est-ce qui fonde l'autorité de sa parole ? Quelque chose de nouveau à l'issue de cette longue période historique, la notion d'**institution paternelle** ou la notion d'institution familiale, c'est-à-dire le droit. Le droit, c'est ce qui fonde et qui désigne le père ; le père est institué par le droit et ceci est à prendre en considération. Fondamentalement, le père relève d'abord de l'institutionnel pur, disait Pierre Legendre. Qu'est-ce qui va déterminer la parentalité ? C'est le droit, par la désignation des pères et des mères. Cela a pour conséquence le respect de la parole du père ou de la mère ; ce que je veux dire, c'est que le contrat qui noue aujourd'hui les parents, ce contrat de parole et de droit est un contrat de réciprocité de la parole.

Il s'agit maintenant d'explorer cette notion entre droit et parole ; deux excès sont à éviter.

- D'un côté le juridisme ; on pense que tout problème doit être résolu par les avocats, pour le divorce par exemple. Les avocats vont être amenés à régler des problèmes humains qu'ils n'ont pas à traiter.

- De l'autre côté, le psychologisme ; on interprète tout à base de problèmes des individus ; il y a, à nouveau, abrasion des trois facteurs que je vous ai présentés au début (facteurs historiques, intergénérationnel et économique).

Un cycle de parentalité complexe

La période actuelle se caractérise par ce qu'Irène Théry appelle « le démariage ». On se marie de moins en moins, on divorce de plus en plus, on fait moins d'enfants, et on vit de plus en plus en concubinage ; les effets du démariage sont la coexistence d'un ensemble de familles monoparentales, de familles recomposées, de familles de mariés ou de familles de concubins. Ceci est dû au progrès de la science qui contribue à l'augmentation de l'espérance de vie. Il n'y a pas différents types de familles, mais un cycle différent de l'exercice de la parentalité. Il n'est pas improbable, par exemple, qu'un individu se marie, divorce, vive en famille monoparentale durant quelques temps, avant de se mettre en concubinage.

Par ailleurs, on divorce parce que les rapports entre les hommes et les femmes ont changé, profondément dans le sens de : « *je veux le choisir, je veux l'aimer et je veux poursuivre une conversation avec lui* » dit Irène Théry. Lorsque la relation d'amour et la conversation cessent, on divorce. C'est un progrès de la pensée qui a amené les divorces.

Conclusion

Je vais conclure en posant plusieurs questions liées à l'inachèvement de ces changements :

1. Que devient la fonction tierce du père ?

Depuis 1970, avec les familles monoparentales, les pères sont éloignés de leurs enfants ; dans de nombreux cas, les pères ne voient leurs enfants que de temps en temps dans le mois : 40 % des pères ne voient plus leurs enfants au bout de 5 à 6 ans après le divorce.

2. Quelles sont les incidences des absences réelles du père ?

Les pères sont présents de façon discontinue. Dans les familles monoparentales, par exemple, on pourra donc se demander qui joue le rôle du tiers. A l'inverse, dans les familles recomposées, on pourra se demander qui est le père : est-ce le père oedipien ? Est-ce le père légal ? Est-ce le père nourricier ?

3. Comment penser l'égalité de la citoyenneté entre les hommes et les femmes dans la différence des sexes ?

Comment articuler égalité et différence ? Qu'est-ce qui va faire qu'il y a de la différence et pas seulement du semblable alors qu'il y a une égalité réelle et heureuse sur le plan social ?

4. Quel devenir subjectif pour les enfants sur les épaules desquels on met tant d'affectivité ?

Irène Théry appelle cela « la personnalisation ». Or l'enfant est d'abord inscrit à une place généalogique ; il est le fils de ses parents, il est l'enfant de sa culture, il est l'enfant de la société. Il est ce vers quoi il doit aller, c'est-à-dire qu'il est d'abord inscrit à une place généalogique, ouvrant à la dimension de la mort et ouvrant à l'avenir de l'humanité ».

Françoise HURSTEL

Professeure de psychologie à l'université Louis Pasteur de Strasbourg, Directrice du laboratoire de psychologie de la famille. Auteure de *La déchirure paternelle*, Ed. ... 1998

Les Publications de Parentel
vous propose

LA PARENTALITE AU RISQUE DE L'ADOLESCENCE

Actes du 2ème Congrès de Brest
sur la Parentalité (juin 1998)

avec les contributions de

**P. HUERRE, P. LACOMBE,
X. POMMEREAU, M.
SQUILLANTE, M. FIZE,
A. GUYON, J.C. QUENTEL,
B. R. PIRARD, O. DOUVILLE...**

**... et de nombreux autres
professionnels de l'enfance et de
la famille**

Participation aux frais : 120 F

Adhérents : 90 F

Gratuit pour les participants au 2ème Congrès

A commander au Siège Social de

PARENTEL : 02 98 43 62 51

Du côté des livres

➤ *Innocente culpabilité*, Marie de SOLEMNE dialogue avec Paul RICOEUR, Stan ROUGIER, Jean-Yves LELOUP et Philippe NAQUET
Éditions Dervy, Paris 1998

Sous un titre paradoxal, dans un ouvrage d'une centaine de pages marqué par une pensée spiritualiste et des références au fait d'être ou non aimé par autrui ou par soi-même, Marie de SOLEMNE interroge successivement quatre interlocuteurs, et aborde ainsi la (ou les) question(s) de (ou sur) la culpabilité, dans les registres de la philosophie, de la théologie, de la psychologie, des sciences sociales et de la vie.

Dans « *Culpabilité : sagesse ou névrose ?* » Paul RICOEUR reconnaît que sa pensée sur la culpabilité, qu'il condamnait dans ses premiers écrits, a évolué ; il estime désormais que ce qu'il considérait comme excessif (trop de gens accablés) est devenu insuffisant dans une culture où il existe des « *exclus du sentiment de culpabilité* » par perte du sens de l'interdit, culture à « *plutôt considérer comme psychotique que névrotique* ». Se reconnaître comme auteur est une composante de la responsabilité ; sans ce sentiment « *il n'y a aucune possibilité de faire un chemin positif de reconstruction d'identité morale* », individuellement ou collectivement (il évoque un sentiment de « *culpabilité d'appartenance* » à un groupe qui a agi de manière condamnable). Individuellement, le sentiment de culpabilité est pour RICOEUR « *l'accusation intérieure [de celui qui] se sent, se déclare, se reconnaît coupable lorsque sa conscience (tant au sens de ressenti que morale) au-delà du « quoi ? » et du « pourquoi ? » d'une situation l'amène à s'interroger sur « qui suis-je ? », quelle est mon identité profonde par rapport à l'autre ?* ». Cela débouche sur la responsabilité. « *L'essentiel est de ne pas considérer la culpabilité seule, mais dans le couple culpabilité-responsabilité : le côté subjectif de la culpabilité et le côté d'altérité de la responsabilité, l'un corrigeant l'autre dans ses excès* » dans un dialogue avec soi-même, en son « *for intérieur* », étymologiquement lieu de débat.

Stan ROUGIER, prêtre catholique et ancien éducateur de jeunes délinquants, s'exprime sur l'histoire de la culpabilité dans « *Histoire d'hommes ou de religions ?* » Distinguant la faute objective envers l'autre du sentiment d'avoir ou non été, d'avoir ou non fait comme il aurait fallu, il se demande si ce sentiment n'est pas une forme « *d'orgueil inversé* » : « *on a sali son manteau d'hermine* », on n'accepte pas ses limites. Sur ce point, il évoque la culpabilisation des adolescents, « *hypersensibles au jugement que l'on porte sur eux* », les conséquences dramatiques de ce vécu de « *culpabilité* » (cf. suicides), leur questionnement sur « *comment s'accepter soi-même ?* » et donc la difficulté à devenir responsable. « *On se bloque, on se renferme, on s'isole* » dit-il. « *La culpabilité paraît être un glissement névrotique d'une réalité précieuse qui est la responsabilité* ».

Si RICOEUR évoque une culpabilité « *théologisée* », ROUGIER dénonce l'utilisation par les religions d'un Dieu culpabilisant.

Philippe NAQUET, docteur en médecine et en sciences, parle de « *Culpabilité libératrice* » dans la pratique professionnelle. « *Il n'y a pas de journée sans échec dans l'expérimentation* » ... « *on apprend à gérer ses échecs !* », la complexité des situations en sciences de la vie engendrant obligatoirement l'insatisfaction entre désir et réalité. Il n'est pas possible de comprendre tout ce qui arrive ; il faut savoir faire notre « *mea culpa d'impuissance et d'ignorance* ». « *Face à certains choix difficiles c'est le sentiment de culpabilité qui donne la liberté de choisir et de dire non* ». C'est une « *boucle de rétro-contrôle qui permet de tester si le questionnement a été pertinent* ». C'est cette gestion qui permet de « *prendre la mesure de la responsabilité... nous avons un devoir de positionnement* ». Le sentiment de culpabilité permet de sortir du « *risque de surfer sur nos rêves [ou nos cauchemars] jusqu'à la fin de nos jours ?* » Donc, « *déculpabiliser à outrance est une source d'échec* ».

Jean-Yves LELOUP, théologien orthodoxe, philosophe, psychologue, évoque le parcours qui va « *De la souillure à la réconciliation* ». Il se demande si l'on peut échapper à « *la culpabilité de se savoir coupable* ». Distinguant les ressentis de souillure, de faute, de péché, il insiste sur le fait qu'après l'interrogation sur le sentiment doit venir la deuxième partie du questionnement : « *comment en sortir ?* » Le travail ne consiste pas à déculpabiliser, mais à « *mettre davantage de conscient dans la culpabilité pour la délivrer de ses abcès et de ses accès pathogènes* ». Il reconnaît que « *dans le monde religieux loin d'être délivrée, d'être guérie, la culpabilité n'est souvent qu'accentuée* ». Le « *remède* » est dans la « *réconciliation avec sa condition humaine : s'accepter dans ses limites, s'accepter incarné, s'accepter dans un corps... et aimer cette corporalité* ». C'est le refus des limites qui est « *l'enfer de la culpabilité* ». « *La maturité de quelqu'un se mesure à la capacité d'ambiguïté qu'il peut porter* ».

Marie de SOLEMNE définit enfin la culpabilité comme une angoisse de ne pas être aimé et rappelle que dans « *Malaise dans la civilisation* » Freud relie le sentiment de culpabilité, la notion de bien et de mal et « *l'angoisse du retrait de l'amour* ». Elle évoque pour sa part « *l'angoisse devant l'autorité* » et « *l'angoisse devant le surmoi* » qui peut être vécue comme « *maladie à cacher* », « *mal-à-dire* », la souffrance qui est le remords ne pouvant trouver son atténuation que lorsqu'on peut en parler. Ses convictions l'amènent à ce sujet à parler de « *mea culpa* », de « *confession* », de « *repentir* ». Elle y voit le moyen d'accès à la responsabilité. « *On ne saurait toutefois, estime-t-elle, priver d'angoisse l'homme qui perdrait alors son trésor le plus précieux : sa conscience et sa liberté* ».

Retenons la tonalité générale de l'ouvrage : il tend à innocenter la culpabilité : elle n'est pas a priori condamnable car fondement possible de la responsabilité !

François Villard
administrateur

Les Carnets de Parentel

Revue d'Échanges Interdisciplinaires sur la Parentalité publiée par l'Association « PARENTEL » qui anime, dans un projet d'aide à la parentalité et de prévention des troubles familiaux, des Lieux d'Accueil et d'Entretiens avec les Parents en difficulté avec un enfant. L'État, le Département, les CAF, la MSA, les Villes de Brest et de Quimper soutiennent les actions de PARENTEL.

Direction de la publication : Daniel COUM

Éditorial : D. COUM

Rédaction : Gwenaëlle BOSSEUR, Daniel COUM, Françoise HURSTEL, Georges MAHEUX, Jean-Claude QUENTEL, François VILLARD.

Illustrations : Eric APPERE

Conception graphique de la couverture : Des Signes

Impression : Archant Imprimeur

Tarifs : Prix au n° : 30 F - Abonnement (4 n°) : 100 F

N° 8 : L'adolescent et ses parents

N° 9 : L'enfant face à la loi

N° 10 : Violence de l'adolescence

N° 11 : **La responsabilité des parents, Déc. 1999-Jan. 2000**

N° 12 De la femme à la mère, mars 2000

Vos témoignages, réflexions, expériences personnelles ou professionnelles peuvent alimenter le débat et servir l'avancée des idées et des pratiques en matière d'aide à la parentalité. Proposez-nous vos contributions (écrits, interviews, compte-rendus de lecture de livres, etc.) !

Bulletin d'abonnement

Nom :

Prénom :

Adresse :

Activité :

// Je m'abonne pour 4 N° (à partir du N° :.....) 100F

// Je souhaite recevoir un N° (N° :.....) 30F

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de l'Association Parentel à :

Les Carnets de Parentel
4 rue du Colonel Fonferrier 29 200 BREST
Tel : 02 98 43 62 51 - Fax : 02 98 43 63 12



Parentel

BREST 02 98 43 21 21

QUIMPER 02 98 95 47 47

MORLAIX 02 98 88 70 70